
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 31 MAI 1836.

www

***RAPPORT** fait par M. D.-J. LE JEUNE, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Alexandre, baron De Wenckstern.*

MESSIEURS,

Le sieur Alexandre, baron de Wenckstern, sollicitant la naturalisation, expose à la Chambre qu'il est né à Stade, duché de Bromeu, royaume de Hanovre; qu'il est ex-lieutenant-colonel de cavalerie au service de la Russie et chevalier de plusieurs ordres; qu'actuellement (17 août 1834), et après une série d'événemens malheureux, au milieu desquels il a su toujours conserver intact son honneur, il est employé de 1^{re} classe dans l'administration des contributions directes, accises et douanes, à Rochefort, province de Namur; qu'il habite la Belgique depuis 1815; qu'il est père de huit enfans tous nés en Belgique; que depuis 1821 il est employé du Gouvernement.

Le pétitionnaire invoque en sa faveur les services qu'il a pu rendre dans ses diverses fonctions, et le temps depuis lequel il réside en Belgique; il expose que l'obtention de la faveur qu'il sollicite, lui est impérieusement nécessaire pour pouvoir être maintenu dans sa position d'employé du Gouvernement.

Il résulte des renseignemens recueillis sur cette demande que, sous tous les rapports, le sieur Wenckstern est recommandable; que sa conduite morale et politique ne laisse rien à désirer; qu'il est très-dévoué au Gouvernement actuel, qui l'a nommé récemment lieutenant des douanes à Chimay (Hainaut), où il réside en ce moment; que l'autorité locale de Rochefort, où le pétitionnaire a résidé pendant plus de dix ans, rend un bon témoignage de sa conduite.

*Le Rapporteur,***D.-J. LE JEUNE.***Le Président,***ISIDORE FALLON.**
